



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E131455

VALABLE JUSQU'AU 25/03/2026

ÉDITÉ LE 28/02/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/2006

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 18/07/2024
4 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST BRIEUC 489600460 RCS

Siret : 489 600 460 00013

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 5041658

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 10310018J0012

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 103100180005

Situation fiscale et sociale : A jour au 18/02/2025

Raison sociale : SOCIETE PEAKE

LIEU-DIT LE GRAND CLOS DE LA COTE
PLOEUC SUR LIE
22150 PLOEUC-L'HERMITAGE

Téléphone : 06 18 86 69 95

Fax :

Portable : 06 18 86 69 95

Site Internet : www.peakeenergies.fr

E-mail : peakejd@orange.fr

Responsabilité légale :
MORCET NATACHA CO-GÉRANT / PEAKE JONATHAN GÉRANT

Effectif moyen : 7 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	19/01/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	16/01/2025
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	16/01/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	19/01/2023
o Poêle ou insert bois	19/01/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	09/12/2021
o Ventilation mécanique	09/12/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.